

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS
RELATIVE AUX CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX
AU CENTRE MAZET POUR L'UNIVERSITÉ PSL ET L'ASSOCIATION NIGHTLINE**

Délibération n°CA-20230314-4.2-3 du mardi 14 mars 2023

- VU** les articles R822-9 et suivants du code de l'éducation nationale
- VU** Les articles L2121-1 et suivants du code général de la Propriété des Personnes Publiques
- VU** le décret n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie et portant diverses mesures réglementaires dans le code de l'éducation
- VU** l'arrêté rectoral du 6 octobre 2022 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020
- VU** La convention n°075-2016-0410 du 30 décembre 2016 par laquelle l'administration chargée des domaines met à disposition du Crous de Paris un immeuble situé 5, 5bis rue André Mazet
- VU** L'accord-cadre conclu entre l'Université PSL et le Crous de Paris en date du 7 avril 2022

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, Directeur général du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 14 mars 2023 est annexée à la présente délibération.

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le Directeur général du Crous de Paris à signer les conventions de mise à disposition de locaux au sein du centre Mazet à Paris 6^{ème} au bénéfice de l'université PSL et à l'association Nightline selon les modalités présentées.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 14 mars 2023

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 14 mars 2023 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	13
Nombre de procurations	11
Total des voix	24

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix contre	0
Nombre de voix pour	24